



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recherche

un(e) chargé(e) de mission « Natura 2000 et conciliation des usages »

CATÉGORIE A
GRADE Ingénieur
TITULAIRE de la fonction publique ou le cas échéant, CONTRACTUEL.

TERRITOIRE ET CONTEXTE



Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire rural, de moyenne montagne, situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et au cœur de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus grand de France métropolitaine.

Il se distingue par de **nombreux patrimoines** naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles :

- un volcanisme exceptionnel, tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- 3 massifs montagneux : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- 5 grands paysages qui organisent le territoire en régions naturelles :
 - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
 - . les reliefs accentués des Monts Dore
 - . les grands espaces du Cézallier
 - . le plateau verdoyant de l'Artense, la seule région non volcanique du Parc
 - . l'imposant stratovolcan cantalien
- une mosaïque de milieux naturels, notamment forestiers (1/3 du Parc) et prairiaux (240 000 ha)
- 60% du territoire reconnu pour le haut intérêt de sa biodiversité et près de 200 sites naturels remarquables
- des ressources aquatiques de qualité : 3 400 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides (240 dans le Cézallier et l'Artense)
- une culture traditionnelle vivante : architecture ancienne en pierre volcanique, patrimoine historique et immatériel riche, savoir-faire propres et produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).

Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 habitants



Le projet du territoire

Le territoire est actuellement classé en « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » de 2013 à 2028. Sa **charte** constitue le projet de territoire adopté par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région, ainsi que l'État.

Au regard des enjeux locaux, elle prévoit des mesures et principes en faveur, à fois, de la préservation des paysages et milieux naturels remarquables, ainsi qu'au développement économique et culturel durable du territoire. Visant la préservation et valorisation des patrimoines du territoire, la charte en vigueur du Parc traite du lien culturel et social, du cadre de vie et des activités économiques du territoire. Au regard de 3 orientations, les élus des collectivités et l'Etat s'engagent à œuvrer en faveur d'une gestion concertée et durable du territoire en fonction des enjeux locaux.

La gestion du Parc

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est géré par un **syndicat mixte**. Établissement Public de Coopération Intercommunale, il regroupe les 147 communes du territoire et leurs principaux groupements. Adhèrent également le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que les Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Ces collectivités ont toutes approuvé la charte du Parc, le projet du territoire du Parc, où elles s'engagent à mettre en œuvre des mesures et à respecter des principes qu'elles se sont fixés en faveur de la préservation des patrimoines du Parc et de la valorisation d'activités durables du territoire.

Géré par des élus et doté d'une équipe pluridisciplinaire, le Syndicat mixte du Parc a des rôles multiples :

- aider les collectivités locales à mettre en œuvre ses mesures et principes (prestations de gestion de sites naturels à enjeux, accompagnement de projets notamment d'urbanisme, avis simples rendus sur de nombreux projets, veille à la cohérence et la coordination d'actions de partenaires...)
- entraîner les habitants et les socioprofessionnels dans cette même dynamique :
 - . sensibiliser les publics aux valeurs du développement durable et de la charte (respect, proximité, mesure, solidarité...)
 - . conseiller les porteurs de projets
 - . inciter à valoriser durablement l'environnement et les patrimoines dans le cadre de projets novateurs et exemplaires.
 - . coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs...

Les thématiques traitées sont variées : éducation, culture, urbanisme, biodiversité, agriculture, tourisme et activités de pleine nature, gestion forestière, exploitation des ressources du sous-sol, conciliation des usages, gestion de la fréquentation, aménagement et valorisation de sites naturels...

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe d'environ 50 agents, répartis sur 2 sites : Montlosier dans le Puy-de-Dôme (siège administratif) et Murat dans le Cantal.

CONTEXTE DE L'OFFRE

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne gère 8 sites Natura 2000 classés au titre des Directives Habitat-Faune-Flore et Oiseaux.. Ils portent pour partie sur les grands massifs du Parc et sur des milieux aquatiques plus ponctuels comme des lacs, tourbières et zones humides. Leur classement traduit la présence d'espèces et d'habitats rares et menacés à l'échelle européenne pour lesquels le territoire a une responsabilité forte. Ces sites se superposent avec d'autres outils de protection comme les réserves naturelles nationales ou régionales ou des APPB.

Le SMPNRVA recrute un(e) chargé(e) de mission « **Natura 2000 et conciliation des usages** » pour l'appuyer dans l'animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » et « Monts et Plomb du Cantal », ainsi que dans la mission de conciliation des usages.

Ce recrutement s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation du service « Patrimoine naturel » qui conduit notamment à une évolution des missions de l'animatrice de ces sites Natura 2000.

La personne recrutée intégrera l'équipe « Patrimoine naturel ».

MISSION ET OBJECTIFS ASSIGNES

Placé(e) sous l'autorité du Directeur du Parc et de la Directrice du service « Patrimoine naturel », le (la) chargé(e) de mission aura pour missions :

1- L'animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » et « Monts et Plomb du Cantal » (70% du temps)

L'année 2023 constitue la première année de mise en œuvre du nouveau document d'objectif dont la révision s'est achevée au 31/12/2022. Cette première année s'accompagnera d'une extension du périmètre sous réserve de la validation lors de la consultation officielle des communes qui interviendra au 1^{er} trimestre 2023. Le (la) chargé(e) de mission a pour mission principale de réaliser l'animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » et « Monts et Plomb du Cantal » en lien avec les partenaires concernés :

- Mise en œuvre des actions du nouveau document d'objectif en liens avec les élus, les partenaires locaux (naturalistes, usagers, socio-professionnels, propriétaires...), les services de la Région et de l'Etat et les partenaires techniques et scientifiques;
- Participation à l'animation agro-environnementale en lien avec le (la) chargé(e) de mission PAEC (en cours de recrutement) et la chargée de mission Agri-environnement ;

- Réalisation ou encadrement des suivis et diagnostics/expertises écologiques : définition de protocoles scientifiques, analyse des résultats et rédaction de rapports de synthèse, suivi de prestations complémentaires ;
- Contribution aux évaluations des incidences en lien avec les services de l'Etat ;
- Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
- Organisation et animation du comité de pilotage et d'autres réunions potentielles ;
- Encadrement technique des gardes nature travaillant sur le site Natura 2000 ;
- Suivi technique, administratifs et financier des sites : demandes de subvention, paiement, marchés publics, tableau de bord des actions et rapport d'activités annuel ;
- Participation à la coordination des politiques publiques sur le territoire dans le domaine d'activité ;
- Contribution à la réflexion et aux projets transversaux du PNR.

2- Les missions transversales : référent « conciliation des usages » (30% du temps)

Le (la) chargé(e) de mission Natura 2000 est également le référent « conciliation des usages » pour le pôle « Patrimoine naturel ». Il accompagne, en transversalité, la conciliation des usages au bénéfice de la préservation de l'intégrité écologique et paysagère, en particulier du Massif du Cantal. Pour ce faire, il est le référent principal des communes, des propriétaires, des organisateurs de manifestations sportives et culturelles, des porteurs de projet, etc.

Il (elle) travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du pôle « patrimoine naturel » et la technicienne « conciliation des usages de la direction « Patrimoine Mondial Chaîne des Puys-faille de Limagne ». ». Il assure la gestion des manifestations sportives et culturelles :

- Met en place un groupe de travail pour définir une organisation sur le suivi des activités de plein air au sein du pôle « patrimoine naturel » ;
- Suivant l'organisation retenue, il peut être amené à coordonner le suivi administratif et technique des déclarations et déroulement des manifestations sportives et culturelles des sites du Cantal et du Puy de Dôme gérés par le Parc des volcans (essentiellement des ENS et des sites Natura 2000 hors Chaîne des Puys), en lien avec les chargés de mission concernés.
- Assure le suivi administratif et technique des déclarations et le déroulement des manifestations sportives et culturelles ; en lien avec les Gardes-Nature,
- Travaille avec les communes et organisateurs de manifestations sportives pour les manifestations qui ne nécessitent pas d'autorisation ;
- Fait un bilan annuel des manifestations ;
- Déploie une charte des manifestations sportives et met en place en amont un travail partenarial avec les organisateurs ;
- Accompagne les porteurs de projet en lien avec le développement des activités de plein air ;

PROFIL RECHERCHE

Formation : formation supérieure (universitaire ou ingénieur) dans les domaines de l'écologie, de la gestion des espaces naturels ou de l'environnement (niveau bac+4/+5)

Expérience : 3 ans souhaités. Une expérience professionnelle dans la mise en œuvre de gestion de site/conciliation des usages sera appréciée.

Compétences requises :

- connaissances dans l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales des grandes politiques publiques environnementales et du dispositif Natura 2000 ;
- connaissances du monde rural et de ses acteurs, en particulier des activités pastorales et sylvicoles de montagne ;
- connaissances naturalistes généralistes en écologie des écosystèmes montagnards et des enjeux de préservation des habitats naturels concernés ; des compétences naturalistes de terrain dans les domaines de l'ornithologie et de la botanique seront vivement appréciées ;
- connaissance en droit de l'Environnement et de la réglementation relative aux espèces protégées ;
- utilisation des méthodes d'échantillonnage et mise en place des protocoles scientifiques ;
- participation à l'accompagnement agro-pastoral des éleveurs (réalisation et suivi de plans de gestion pastorale notamment)
- maîtrise des outils bureautique, géomatique (Qgis) ;
- expérience en conduite de projet, gestion de site et conciliation des usages ;

- > capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse
- > capacités rédactionnelles et de communication, très bon relationnel ;
- > capacités de conduite de projets, réunions et médiation ;
- > sens de la concertation, pédagogie, facultés de négociation et de persuasion, gestion de situations conflictuelles, écoute et aptitude à travailler avec les élus ;
- > capacité d'encadrement technique d'une équipe ;
- > sens du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- > permis B et véhicule personnel indispensable dans la mesure où les véhicules de service ne seraient pas disponibles (remboursement des frais kilométriques).

INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

Durée : 35h par semaine, possibilité de récupération des heures supplémentaires

Rémunération : selon expérience et statut + régime indemnitaire + participation prévoyance + CNAS.

Entretiens : à prévoir le 31/01/2022

Basé à : 15300 Murat, antenne cantalienne du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Déplacements : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

Poste à pourvoir : idéalement mi-février 2023

Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc :

Aimie Bley

Chargée de mission Natura 2000 et patrimoine naturel
T 04 71 20 23 50 | M abley@parcdesvolcans.fr

CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation** (et d'éventuelles autres pièces)

avant le 19/01/2023

à l'attention du Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

de préférence en utilisant le formulaire proposé sur l'offre en ligne sur le site du Parc (accessible depuis cette page <https://www.agir.parcdesvolcans.fr/offres-emplois-stages>),

Sinon, par mail : abley@parcdesvolcans.fr